



République Française

Accusé de réception en préfecture

095-219506045-20251202-49-2025-DE

Date de télétransmission : 02/12/2025

Département de Val d'Oise

Date de réception préfecture : 02/12/2025

COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°49-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre (24/11/2025)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.

En Exercice	Adeline ROLDAO-MARTINS	Maryse GUILBERT	Didier WROBLEWSKI	Sandrine FILLASTRE
(27)	François VARLET	Nélia LECKI	Fabrice LIEGAUX	Marina CAMAGNA
-	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Michel RAES	Jean-Jacques BIZERAY
Etaient	Laurent CARLIER	Eric SZWEC	Virginie SARTEUR	Géraldine PEUCHET
Présents :	Sylvie DUPOUY	Amadou SENE	Annie PANNIER	Josette DAMBREVILLE
(22)	Nadine RACAULT	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU
	Nelly GICQUEL	Christine SEDE	Djey Di KAMARA	

Absents représentés : Mme DUPOUY à Mme PEUCHET, Mme RACAULT à M. GUEDON ; M. SZWEC à M. WROBLEWSKI ; M. SENE à M. LAFRIZI et M. CARLIER à M. LIEGAUX

Absents non représentés : /

Secrétaire de séance : Mme ALAPHILIPPE

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Délibération dûment publiée sur www.survilliers.fr en vertu du Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

Convention – Dispositif « Orchestre des jeunes de Roissy Pays de France – DEMOS Avancé »

Exposé :

Parallèlement, au cycle DEMOS – Orchestre à l'école, qui s'adresse à des enfants scolarisés dans les écoles de la commune n'ayant pas encore eu de pratique musicale, la Communauté d'agglomération Roissy Pays-de-France a souhaité créer en partenariat avec la Philharmonie de Paris un orchestre dit avancé : « l'orchestre des jeunes de Roissy Pays de France – Démos avancé ».

Cet orchestre intercommunal s'adresse à des jeunesse du territoire inscrits en école de musique ou conservatoire et ayant à minima trois ans de pratique instrumentale (musique symphonique), que ce soit à travers d'un cycle DEMOS ou non.

L'accès à l'orchestre est gratuit pour les jeunes, qui s'engagent à participer avec assiduité et régularité au fonctionnement de l'orchestre.

Pour le moment, un jeune de la commune de Survilliers s'est engagé à participer à ce dispositif pour la saison 2025/2026.

La convention proposée est valable jusqu'au 30 septembre 2026.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention présentée en annexe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer avec la CARPF, la convention annexée relative au partenariat pour l'organisation de « l'orchestre des jeunes de Roissy Pays de France – DEMOS Avancé »

Article 2 : PRECISE que cette délibération sera **Accusé de réception en préfecture** **095-219506045-20251202-49-2025-DE**
Date de télétransmission : 02/12/2025 **Date de réception préfectorale : 02/12/2025** **CARPF.**

A. ROLDAO MARTINS

